

Vers une nouvelle culture d'action sociale et médico-sociale.

Face au changement, quelles évolutions dans les établissements et services ?

J O U R N É E R É G I O N A L E

A considérer que les réformes de la décennie 2000 ont dix ans voire plus, il peut sembler paradoxal de s'interroger sur une « nouvelle » culture sociale ou médico-sociale. Le chemin parcouru dans la mise en œuvre (ou l'évolution) des outils institutionnels est effectivement grand. Plus encore, l'offre de service elle-même s'est largement diversifiée, quel que soit le champ d'action considéré : développement des services à domicile en faveur des enfants et des adultes en situation de handicap, externalisation d'unités d'enseignement, placements hors les murs en protection de l'enfance, expérimentation du dispositif ITEP, de la télémédecine... « L'esprit des lois » de la décennie a incité les organisations sociales et médico-sociales à innover, non seulement pour mettre en œuvre de nouveaux cadres d'action, mais également pour être en mesure d'accueillir les « nouveaux publics » (jeunes à difficultés multiples, personnes handicapées vieillissantes...). Ainsi, le processus de désinstitutionnalisation consiste moins à remettre en cause l'existence des établissements qu'à promouvoir leur évolution vers d'autres formes d'action, pouvant notamment les amener à sortir de leurs murs, et/ou à renforcer les modalités de leur coopération avec d'autres acteurs.

La réalisation de tels défis, qui ne peut s'effectuer que dans les réflexions collectives et l'accompagnement des équipes professionnelles voire des directions, se heurte au demeurant

à la profusion des injonctions, règles ou références. Un hiatus naît ainsi entre l'injonction à la créativité et le foisonnement administratif et réglementaire. Pensées pour garantir la qualité des accompagnements, des accueils et promouvoir l'intérêt de l'utilisateur, les obligations qui s'imposent aux équipes professionnelles peuvent paradoxalement représenter un frein plutôt qu'un levier à la souplesse et à la réactivité unanimement recherchées.

Alors que de nouvelles réformes ont eu lieu ou se préparent dans le champ de l'action sociale (nouvelle réforme de la protection de l'enfance, loi santé, adaptation de la société au vieillissement, réforme de la tarification, mission Desaulle...), plusieurs questions restent encore posées concernant la dynamique du changement dans les organisations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité. Comment accueillir les populations qui cumulent différentes problématiques (sociales, médico-sociales...) avec une qualité suffisante ? Comment mieux s'articuler entre partenaires, et notamment entre partenaires de secteurs différents ? Comment accompagner les équipes à ces évolutions, en préservant leur expertise présente et en promouvant l'acquisition de nouvelles compétences ? Enfin, dans ce contexte de limites d'action toujours repoussées, comment concevoir un pilotage stratégique qui concilie la culture qualité et la réalité économique et territoriale de la concurrentialité ?

9h • Café d'accueil

9h30 • **Le Projet Régional de Santé : un tremplin pour l'évolution de l'offre de service**

Edith CHRISTOPHE, Directrice de l'Offre Médico-Sociale à l'ARS Grand-Est

LES NOUVELLES EXIGENCES DU PILOTAGE. RATIONALISATION, PLURIANNUALITÉ, APPELS À PROJET...

9h45 • **La gestion des associations en tension entre le projet, l'organisation et l'action**

Philippe EYNAUD, Professeur en Sciences de Gestion, IAE de Paris – Université Panthéon-Sorbonne

10h15 • **Les CPOM de 2e génération : atouts et enjeux de la construction d'une stratégie pluriannuelle**

François SIEBERT Directeur Général des PEP 57

Collaborer pour faire face à un contexte de concurrence croissante

Gilles MELONI, Directeur Général de l'association ARELIA

11h • échanges avec la salle

GÉRER LES ÉQUIPES PROFESSIONNELLES DANS UN CONTEXTE MOUVANT

11h15 • **Evolution des besoins de formation, des métiers, du management... Les équipes en mouvement**

Bernard BALZANI, Maître de Conférences en Sociologie, ISAM-IAE Nancy

11h45 • échanges avec la salle

12h • Pause déjeuner

13h30 • **La formation par la recherche-action. Retour d'expérience en faveur des jeunes avec autisme**

Fanny RICHOUX, éducatrice coordinatrice, IME du Val de Suize

Promouvoir le changement des pratiques par la participation des salariés

Laurent LEROY & Anne-Claire MAZOUNI, chef de service et AMP au FAM Pierre Vivier, ARS

14h • échanges avec la salle

PRENDRE EN COMPTE LES NOUVEAUX PUBLICS : NOUVELLES APPROCHES, NOUVELLES RÉPONSES

14h15 • **L'évolution des publics de l'action sociale et médico-sociale : les situations « indisciplinables »**

Jean-Yves BARREYRE, sociologue, vice-président du conseil scientifique de la CNSA

14h45 • **Adapter l'accompagnement en ESAT aux personnes vivant avec un handicap psychique**

Pierre DOSDAT, directeur de l'ESAT Espoir 57

Diversifier les modalités de réponse pour individualiser l'accompagnement des parcours

Alain VINCIARELLI, Directeur du Dispositif CEDRE, AVSEA, 88

15h15 • échanges avec la salle

15h30 • **Les départements, acteurs de l'accompagnement des ESMS au changement**

Service de l'Autonomie, Conseil Départemental (intervenant à confirmer)

16h • Clôture de la journée



PUBLIC CONCERNÉ :

Directions générales, directions, encadrement intermédiaire, équipes pluridisciplinaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux

CREAI Champagne-Ardenne Délégations Lorraine & Alsace

Cité administrative Tirllet - 5 rue de la Charrière - Bât. 3
51036 Châlons-en-Champagne cedex
Tél. 03 26 68 35 71 / Fax. 03 26 68 53 85
E-mail : creai-ca@orange.fr - Site : www.creai-grand-est.fr

Délégation Lorraine

1 rue du Vivarais 54500 Vandoeuvre-les-Nancy
Tél. 03 83 37 90 81
E-mail : delegation.lorraine.ancreai@gmail.com

Délégation Alsace

80 avenue du Neuhof 67100 Strasbourg
Tél. : 03 88 41 86 37
E-mail : creai.delegation.alsace@gmail.com

INFORMATIONS PRATIQUES

Date : Jeudi 19 JANVIER 2017

Lieu : Domaine de l'Asnée • 11 Rue de Laxou 54600 Villers-lès-Nancy

Coût :

- Etablissements et services contributeurs au CREAI : gratuit
- Etablissements et services non contributeurs : 75 euros par personne

Repas : Possibilité de prendre son repas sur place, sur inscription préalable, au tarif de 15,93€ (en supplément de l'inscription)